

A.D.E.F.

Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans la Branche Sécurité Privée
18-20 Rue Edouard Jacques – 75014 PARIS
(Tél. : 01 43 20 68 13 – Fax : 01 43 20 68 75)

Cédric PAULIN
Président
N.Réf. CPN/CQPASA

Paris, le 30 juillet 2021

Mesdames et Messieurs les Dirigeants et Responsables d'organismes de formation agréés par l'ADEF

Madame, Monsieur,

La loi pour une sécurité globale préservant les libertés modifie les conditions d'accès à la formation au CQP ASA.

En effet, **l'article L. 612-22 du CSI**, tel que modifié par cette Loi, **subordonne dorénavant l'entrée en formation pour le CQP ASA « à la production d'une lettre d'intention d'embauche »**.

Cette lettre doit émaner :

- soit d'une entreprise de sécurité,
- soit d'une entreprise possédant un service interne de sécurité.

Dans les deux cas, la lettre doit être délivrée par une entreprise qui exerce effectivement des activités de sûreté aérienne et aéroportuaire (mesures de sûreté mentionnées à l'article L. 63412 du code des transports).

Par courrier en date du 25 mai dernier, nous vous informions que nous étions en cours d'élaboration d'une procédure formelle en liaison avec le CNAPS pour organiser le recueil et le contrôle de ces lettres.

La mise en place différée de cette procédure ne saurait contrevenir à l'obligation de détention et fourniture de cette lettre d'intention d'embauche qui existe depuis le 25 mai dernier.

En conséquence, nous vous demandons de nous faire parvenir par retour de mail les lettres d'intention d'embauche en votre possession pour tous les stagiaires que vous avez inscrits en formation CQP ASA depuis le 25 mai dernier. Le CQP ASA ne pourra en effet être délivré par nos soins qu'aux stagiaires en possession d'une telle lettre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Cédric PAULIN
Président de l'ADEF



Copies :

- Pascal RITTER, Président de la CPNEFP
- Jean-Baptiste THELOT, Président du SESA
- Pascale LEGLISE, Directrice des libertés publiques et des affaires juridiques
- Olivier-Pierre de MAZIERES, Délégué ministériel aux partenariats, aux stratégies et aux industries de sécurité
- Cyrille MAILLET, Directeur du CNAPS
- François DEVILLERS, Président du FPS
- Philippe MAQUIN, Président de l'UNAFOS